

GABRIEL FAURÉ
conservatoire



3 place Henri Dunant
16000 Angoulême
Tél. 05 45 95 21 69

<https://conservatoire.grandangouleme.fr/>
f conservatoire.gabrielfaure



GABRIEL FAURÉ
conservatoire



GrandAngoulême - Conservatoire - Janvier 2026

CHAM
Classes à Horaires Aménagés Musique
2026-2027

Réunions d'information
JEUDI 26 FÉVRIER 2026

Primaire : 17 h 30
Secondaire : 18 h 30

Préinscriptions
jusqu'au jeudi 12 mars 2026





QU'EST-CE QU'UNE CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE ?

Les CHAM offrent aux élèves une pratique artistique engagée alliée à des études générales.
Ces classes permettent un accès à une éducation artistique de qualité ainsi qu'une ouverture culturelle riche.

CHAM PRIMAIRE

Les élèves en classes à horaires aménagés musique bénéficient, pendant leur cycle élémentaire, d'un aménagement de l'emploi du temps sans modification du programme scolaire.

- Deux écoles accueillent les élèves en CHAM du **CE1 au CM2** :

- L'ECOLE RENE DEFARGE
- L'école JEAN MOULIN.

CONTACTER LES ÉCOLES

• ÉCOLE RENÉ DEFARGE

10, rue de Turenne
16000 Angoulême

Tél. 05 45 95 13 09

• ÉCOLE JEAN MOULIN

2 rue d'Alexandrie
16000 Angoulême

Tél. 05 45 61 19 40

L'enseignement musical dispensé par des professeurs du conservatoire comporte des cours de formation musicale, de chant choral et de culture musicale sur le temps scolaire.

La pratique, hors temps scolaire, d'un instrument fait l'objet d'une tarification supplémentaire aux frais de dossier.

Pour plus d'information : consultez la grille des tarifs CHAM

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

La procédure de recrutement se déroule en trois temps :

- **ÉTUDE DU LIVRET SCOLAIRE**
- **ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET PRATIQUES MUSICALES :**

- Pour les demandes d'entrée en CE1, l'évaluation est faite par le conseiller pédagogique d'éducation musicale (CPEM) de l'Éducation Nationale.
- Pour les demandes d'entrée du CE2 au CM2, il est préférable que l'élève ait déjà des acquisitions en formation musicale. L'évaluation se déroule de la façon suivante :
 - L'élève est déjà inscrit au conservatoire : l'avis des professeurs du conservatoire est demandé.
 - L'élève n'est pas inscrit au conservatoire, il rencontre les professeurs du conservatoire afin d'évaluer son niveau de connaissance musicale.

COMMISSION D'ADMISSION

ET RÉSULTAT :

La commission rend son avis courant mai. La direction des services de l'Éducation Nationale informe les familles des résultats courant juin par courriel.

PROCÉDURE DE PRÉINSCRIPTION

1. Déposer ou envoyer la fiche de préinscription CHAM primaire au conservatoire avant **le jeudi 12 mars 2026**

2. À faire après avoir déposé la fiche de préinscription :
 - Pour les élèves inscrits dans une école d'Angoulême ou hors Angoulême, prévoir un dossier de transfert à récupérer auprès de la direction de l'enfance de la ville d'Angoulême*.
 - Pour les élèves déjà inscrits à l'école René Defarge ou Jean Moulin, aucune démarche n'est à prévoir auprès de la direction de l'enfance de la ville d'Angoulême.

Le Maire, responsable de l'inscription des élèves dans les écoles primaires de la commune, se réserve le droit de refuser un élève en CHAM par manque de places dans les écoles d'accueil.

*DIRECTION DE L'ENFANCE

Service accueil et relations aux familles
111, Rue de Saintes
16000 Angoulême
Tél. 05 45 20 53 01
vie-scolaire@mairie-angouleme.fr

CHAM SECONDAIRE

Ces classes de l'enseignement secondaire sont ouvertes aux élèves musiciens ou débutant dotés d'une sensibilité artistique et montant une forte motivation pour les pratiques musicales.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

La procédure de recrutement se déroule en trois temps :

- **ÉTUDE DU LIVRET SCOLAIRE**
- **ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET PRATIQUES MUSICALES :**

- Pour les élèves déjà inscrits, l'avis des professeurs du conservatoire est demandé.
- Pour l'ensemble des élèves de 6^e, une séance d'observation de pratique musicale est organisée en présence du conseiller pédagogique d'éducation musicale (CPEM), du professeur d'éducation musicale du collège, de deux professeurs du conservatoire (formation musicale et chant choral) et d'un membre de la direction du conservatoire.

Les cours de formation musicale et de chant choral se déroulent sur des créneaux horaires libérés par le collège ou faisant partie intégrante de l'emploi du temps du collège. Attention, selon l'instrument et/ou le niveau de formation musicale, l'élève peut avoir cours hors temps scolaire.

L'inscription en classe CHAM secondaire est soumise à des droits d'inscription et frais de dossier.

Pour plus d'information : consultez la grille des tarifs CHAM

PROCÉDURE DE PRÉINSCRIPTION

1. Déposer ou envoyer la fiche de préinscription CHAM secondaire au conservatoire avant **le jeudi 12 mars 2026**

2. Sur la fiche de liaison d'affectation 6^e (volet 2) qui vous est remise automatiquement par le directeur de l'école primaire :

- Précisez la formation demandée : CHAM (cadre D)
- Si votre enfant relève d'un autre collège de secteur, cochez «élève devant suivre un parcours scolaire particulier» pour demander une dérogation (cadre F).

Information DSDEN16

[http://ww2.ac-poitiers.fr/
dsdn16-pedaqoie/spip.php?article590](http://ww2.ac-poitiers.fr/dsdn16-pedaqoie/spip.php?article590)

VOUS SOUHAITEZ CONTACTER LE COLLÈGE JULES VERNE :

1 rue du Petit St Cybard
16000 Angoulême
Tél. 05 45 95 26 38